



Quelle case cocher cession voiture?

Par **serghio**, le **16/04/2024** à **19:33**

Depuis + 20 ans, j'ai acheté ma voiture chez un concessionnaire qui reprenait mon ancienne et s'occupaient de toutes les démarches même la carte grise. Aujourd'hui ma voiture est irréparable et je l'ai vendu à un professionnel de l'automobile pour pièces . Document a été fait et j'ai perçu une certaine somme en espèces. Pour faire ma déclaration à la préfecture, on me demande de cocher CÉDER ou CÉDER pour destruction. La 1ere case est la bonne. Mais CÉDER veut dire don ? Ou vente ? J'ai peur de me tromper. En revanche je n'ai aucune facture puisque la voiture n'est plus roulante. Je reste sur la 1ere case à cocher?rien d'autre à préciser ?On va me demander le prix de vente ? Je suis désolé mais comme ça a changé depuis + 20 ans , je suis un peu perdu et je voudrais pas me tromper. Merci pour le retour.

Par **Visiteur**, le **16/04/2024** à **21:42**

Bonjour,

CEDER correspond au mot "cession".

Il n'est pas question de prix : que ce soit gratuit ou pas importe peu.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20300>

Sur ce lien vous avez la notice d'explication du formulaire.

Ce formulaire doit être signé des 2 parties au moment de l'échange de l'argent contre le véhicule, les clés et la carte grise barrée.

Par **serghio**, le **18/04/2024** à **08:19**

Merci beaucoup, ça bien été fait. Cordialement